

**TABLEAU DE BORD : SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE
DEPARTEMENT DES VOSGES- MISE A JOUR JANVIER 2010**

Coordonnateur départemental : Myriam Freyssinel, conseillère technique de l'IA
Tel : 03 29 64 80 45
myriam.freyssinel@ac-nancy-metz.fr

Etat des lieux quantitatif de la scolarisation des enfants du voyage dans le département au cours de l'année scolaire 2008/2009 :

Données recueillies par le coordonnateur départemental grâce aux fiches navettes communiquées par les écoles et établissements scolaires

Nombre total d'inscriptions : 83

Les mêmes enfants pouvant être inscrits plusieurs fois dans des établissements différents

Nombre d'enfants non sédentaires signalés inscrits :

Dont :

- à l'école maternelle : **non signalés**
- à l'école élémentaire : **83**
- au collège : **non signalés**

Nombre d'écoles ayant signalé l'arrivée d'enfants non sédentaires : 7

Nombre de collèges ayant signalé l'arrivée d'enfants du voyage : 0

Liste des aires de stationnement des gens du voyage et des écoles de secteur

LOCALISATION	Ecoles de secteur concernées par la scolarisation
EPINAL	Ecole élémentaire 112 faubourg d'Ambrail 88 000 EPINAL Ecole maternelle 118 faubourg d'Ambrail 88 000 EPINAL
SAINT-DIE des VOSGES	Ecole primaire Gaston Colnat 26 rue du maréchal Foch 88 100 SAINT-DIE Ecole maternelle Gaston Colnat 26 rue du maréchal Foch 88 100 SAINT-DIE
RAON L'ETAPE	Ecole élémentaire Louis Madelin Rue du 8 mai 1945 88 110 RAON L'ETAPE

GOLBEY	Ecole élémentaire du centre 2 rue Boulay 88 190 GOLBEY Ecole maternelle centre 3 rue Clémenceau 88 190 GOLBEY
RAMBERVILLERS	Pas repérées
MIRECOURT	Pas repérées

Futures aires d'accueil programmées au schéma départemental (en cours de réalisation, de réhabilitation ou en projet)

VITTEL	Pas repérées
GERARDMER	Pas de scolarisation
REMIREMONT	Pas repérées
NEUFCHATEAU	Ecole élémentaire Louis Pergaud Place carrière 88 300 NEUFCHATEAU
THAON LES VOSGES	Ecole élémentaire Jules Ferry 2 place Jules Ferry 88 150 THAON-LES-VOSGES Ecole maternelle centre 6 place Jules Ferry 88 150 THAON-LES-VOSGES

Structures et dispositifs spécifiques favorisant la scolarisation des enfants non sédentaires

Quatre enseignants sur postes « enfants du voyage » sont chargés d'accueillir les enfants, de les intégrer au sein des classes, de les suivre pour un soutien personnalisé et de faire le lien avec les familles.
Une enseignante est maître E (RASED) et intervient sur deux écoles pour accompagner les difficultés de ces élèves.

Type école	nom	Commune	Type poste
Ecole élémentaire	Ambrail	EPINAL	1 poste EDV
Ecole élémentaire	Louis Pergaud	NEUFCHATEAU	1/2 poste EDV
Ecole élémentaire	Centre	GOLBEY	1/2 poste EDV
Ecole élémentaire	Jules Ferry	THAON LES VOSGES	1/2 poste EDV
Ecole primaire	Gaston Colnat	SAINT-DIE DES VOSGES	1/2 poste EDV

Projet en cours de réalisation :

Un projet de convention entre le CNED et le Collège Clémenceau d'Epinal pour un accueil et un accompagnement des enfants scolarisés au CNED est en train d'être élaboré.

Objectifs de cette convention :

- familiarisation avec le collège pour une intégration progressive et une recherche de scolarisation ;
- accompagnement, aide et soutien aux apprentissages pour les enfants du voyage suivant des cours par correspondance.

Actions, outils et pratiques pédagogiques :

Un projet original va voir le jour dans le cadre de la convention CNED/collège Clémenceau, il en est au stade de l'élaboration, ce qui ne permet pas encore d'en donner un contenu précis.

Actuellement, aucun outil spécifique n'a été mutualisé sur le département, mais les enseignants sur postes enfants du voyage pourraient être intéressés par des formations communes ou des moments d'échanges ainsi que par des outils de suivi communs. Le CASNAV peut assurer cette formation.

Autres informations, expériences ou ressources :

L'Inspection Académique de Loire-Atlantique a élaboré un livret de suivi des apprentissages à destination des enfants du voyage en école primaire. Ce livret a une fonction de suivi administratif et pédagogique : il permet de suivre les inscriptions et radiations dans les différentes écoles et fait apparaître les outils utilisés pour l'apprentissage afin d'en favoriser la continuité. Il recense également les compétences acquises et les compétences travaillées par l'élève.